

PRIX DE THESE 2019

**Droit et institutions de l'urbanisme, du domaine et des travaux publics,
de l'expropriation, du développement durable, de l'habitat,
de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire**

Nature des travaux éligibles

Ce prix est destiné à récompenser les thèses de droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative ou science politique qui contribuent, dans le champ des thématiques scientifiques du GRIDAUH, à l'amélioration des connaissances relatives à l'urbanisme, le domaine et les travaux publics, l'expropriation, le développement durable, l'habitat, la politique de la ville et l'aménagement du territoire. Pour le prix 2019, seules les **thèses soutenues après le 1^{er} mars 2017** pourront concourir.

Jury

Le jury comprend des universitaires et des praticiens. Il peut comprendre des représentants du ministère chargé de l'urbanisme si le prix est délivré à l'occasion de la remise des trophées du Ministère à la Cité de l'Architecture.

Candidatures

Avant la date limite du 31 mars 2019, **délai de rigueur**, les candidats devront adresser au secrétariat du prix, un dossier de candidature comprenant:

- une thèse en 2 exemplaires
- un résumé de la thèse établi en 10 pages maximum
- un curriculum vitae
- le rapport de soutenance de thèse
- un courriel à l'adresse gridauh2@univ-paris1.fr avec l'ensemble de ces pièces en format électronique

Montant du prix

Le GRIDAUH, attribue tous les deux ans un prix de thèse qui comporte :

- un 1^{er} prix d'un montant de 3000 euros
- un 2nd prix d'un montant de 2000 euros
- un 3^{ème} prix d'un montant de 1000 euros

Secrétariat du prix

GRIDAUH
12 Place du Panthéon
75231 PARIS cedex 05 – France
gridauh2@univ-paris1.fr
<http://www.gridauh.fr/>